

Ogooué-Lolo/Koula-Moutou/Fonction publique/Formation

Le nouveau système de rémunération expliqué aux agents

C-MM

Koula-Moutou/Gabon

En marge de l'installation du nouveau directeur provincial des Ressources humaines de l'Ogooué-Lolo, les agents de l'Etat affectés dans cette province ont suivi une formation sur le nouveau système de rémunération de la Fonction publique. C'était au cours d'une réunion que le conseiller du ministre de la Fonction publique, Georges Nzoghe Bekale, a eue avec les intéressés.

LA nouvelle grille des salaires des agents de l'Etat est rentrée en application le 25 juillet 2015. Période au cours de laquelle les fonctionnaires ont constaté des changements au niveau de la valeur indiciaire (qui a subi une hausse) de leur bulletin de solde. En termes clairs, les salaires ont été augmentés. La mesure entrainé dans le



Photo : C-MM

Le conseiller Nzoghe Bekale édifiant les agents de l'Etat en poste dans l'Ogooué-Lolo sur la nouvelle grille indiciaire.



Photo : C-MM

cadre de la valorisation des salaires des fonctionnaires initiée par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, afin d'améliorer non seulement le pouvoir d'achat des compatriotes, mais également de permettre à ces derniers de bénéficier dorénavant des meilleures pensions calculées sur le nouvel indice.

Pour mieux éclairer la lanterne des agents de l'Etat exerçant en Ogooué-Lolo, le conseiller



Photo : C-MM

Une vue des autorités (premier plan) et des participants.

du ministre de la Fonction publique, Georges Nzoghe Bekale, a profité de son séjour dans la commune de Koula-Moutou, à la faveur de l'installation du nouveau directeur provincial des Ressources humaines, Dieudonné Be Essono, pour s'accorder un exercice d'explication de texte sur les acquis de la nouvelle grille des salaires et la méthode de calcul.

La distance entre Libreville et Koula-Moutou ne

permet pas toujours aux fonctionnaires d'effectuer le déplacement sur la capitale, au gré des réclamations constatées soit sur leur solde, soit sur les retenues effectuées ou alors sur la non prise en compte de certaines primes de fonction et/ou d'avancement.

Pour chaque cas présenté, le chef de la délégation du ministère de la Fonction publique s'est fait le devoir d'apporter l'information nécessaire, mais aussi la procédure à suivre en cas de réclamation.

Au demeurant, cette mission est désormais dévolue à la nouvelle direction provinciale des Ressources humaines de la Fonction publique dont la disponibilité devrait se justifier aussi sur le relais des informations à mettre à la disposition des agents de l'Etat en poste à Koula-Moutou et dans le reste de la province.